

*swisstaffing (Union suisse des services de l'emploi)*

## Engagement total dans un important secteur de croissance

En Suisse, toujours plus d'actifs ont un travail temporaire. Ils offrent à leur employeur une plus grande flexibilité en matière d'engagement de personnel. Swisstaffing, l'association des prestataires du service de l'emploi, intervient en faveur d'une meilleure reconnaissance de cette forme moderne de travail. Grâce à la Convention collective de travail pour la location de services, l'association a franchi un pas important. **Par Daniela Baumann**



Photo: m. a. d.

*Georg Staub, directeur de Swisstaffing, tire un bilan intermédiaire positif après les premiers mois en vigueur de la nouvelle CCT.*

Une croissance annuelle moyenne de sept pour cent au cours des 20 dernières années, 300 000 contrats de travail signés et un chiffre d'affaires de près de six milliards l'an dernier, voilà qui résume des résultats historiques, les meilleurs jamais enregistrés jusqu'ici par la branche. Le travail temporaire, ou la location de services, est incontournable dans le monde de l'emploi actuel. Il concerne pas moins de huit pour cent des salariés dans l'industrie alimentaire ou l'industrie chimique et près de sept pour cent dans le bâtiment. Certes, la location de services stagne à un niveau très élevé, constate Georg Staub, directeur de Swisstaffing. Toutefois: «Le service de l'emploi reste l'un des secteurs de croissance les plus importants de Suisse».

Swisstaffing, l'association patronale des prestataires du service de l'emploi, représente les intérêts des prestataires de location de services, des recruteurs et des conseils en gestion de personnel. Le centre de gravité de l'association repose néanmoins sur la location de services, à laquelle se rattachent 90 pour cent de ses membres. Alors que le recrutement et le conseil en personnel sont des

domaines professionnels libres, le service de l'emploi est en comparaison très réglementé. «Les prestataires de la location de services ont dès lors grand besoin d'un lobby approprié», explique M. Staub au sujet de l'orientation de Swisstaffing.

### Un large éventail de prestations de services

Swisstaffing entretient plusieurs assurances sociales. Les membres affiliés profitent, grâce à la jeunesse de la population des travailleurs temporaires, de conditions avantageuses. Swisstaffing dispose ainsi de sa propre caisse de retraite, tant pour les collaborateurs internes fixes de recrutement que pour les travailleurs temporaires. De même, l'association propose une AVS et une caisse d'allocations familiales et, depuis peu aussi une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie en relation avec la CCT Location de services.

En outre, le Secrétariat publie chaque mois des statistiques mensuelles actualisées, ainsi que, tous les deux ans, en collaboration avec un institut de recherches, une étude sur le travail temporaire en

Suisse. Selon M. Staub, celles-ci trouvent un grand intérêt et un large usage. Grâce à des newsletters et à des rencontres dans les régions, Swisstaffing informe régulièrement les prestataires du service de l'emploi des nouveautés importantes dans les domaines légal, politique ou économique. Des séminaires de formation continue, orientés vers la pratique, complètent l'éventail des prestations proposées par l'association. Régulièrement, cette dernière organise des cours de formation en matière de technique d'interview et de prospection, mais aussi de droit du travail et des assurances sociales.

### **Pour une meilleure appréciation**

Le lobbying politique constitue aussi une partie importante des activités de Swisstaffing, ce qui correspond à une impérieuse nécessité, selon Georg Staub: «En tant qu'employeurs importants pour les personnes terminant leur apprentissage, les prestataires du service de l'emploi assurent une fonction de passerelle indispensable pour l'économie suisse. Le cinquième environ de ces personnes trouve son premier emploi grâce à une agence de travail temporaire. Ce fait n'est pas assez pris en compte par les politiques». Parmi eux, précise M. Staub, l'idée est répandue que le travail temporaire ne sert qu'à couvrir les besoins en cas de surcharge et durant les vacances. Or, on constate que les travailleurs temporaires sont souvent porteurs de savoir-faire au cœur des entreprises.

Compte tenu de l'importance grandissante du travail temporaire à l'heure actuelle, l'objectif premier de Swisstaffing est de montrer au monde politique le rôle éminent qu'il joue dans l'économie. Après 20 ans d'expérience au sein de l'association, Georg Staub sait que le travail acharné et le démarchage constant en faveur du travail temporaire ne suffisent plus: «Quelquefois, il faut aussi savoir provoquer le débat».

### **La CCT: une réaction à la modification de la loi**

C'est grâce à cette persévérance, notamment, que Swisstaffing, ensemble avec les partenaires sociaux syndicaux, a récemment réglementé le service de l'em-

ploi dans une convention collective de travail (CCT). Les premières discussions concrètes entre partenaires sociaux ont eu lieu il y a 4 ans. Comme déclencheur des négociations pour la CCT, valable depuis le début de cette année et dont le champ d'application est déclaré de force obligatoire, Georg Staub signale une modification de la loi sur le service de l'emploi. Avec l'avènement de la libre circulation des personnes, les loueurs de services sont obligés par la loi de contribuer à la formation continue des travailleurs temporaires en prélevant une cotisation sur leur salaire. «Il s'agissait en général de prélèvements sans avantages pour le salarié», objecte G. Staub. Car, pour avoir droit à une formation continue, un collaborateur doit avoir travaillé au moins 6 mois dans une entreprise, ce qui est assez rarement le cas pour un employé temporaire.

La nouvelle CCT apporte quelques améliorations aux loueurs de services et à leurs employés. Les travailleurs temporaires peuvent notamment, après 22 jours d'engagement déjà, achever une formation continue. Swisstaffing coopère étroitement avec les associations de branches et leurs institutions de formation et de formation continue pour définir des mesures appropriées au cas par cas et assurer une mise en œuvre efficace des ressources. «Avec des dépenses de formation continue jusqu'à 5000 francs et des compensations de salaires atteignant 2500 francs par an, nous proposons au sein de l'économie suisse une réglementation extraordinairement généreuse ». La demande sera-t-elle forte? Cela reste à voir, mais, selon Georg Staub, «les travailleurs temporaires ne sont, en général, pas très avides de formation continue».

### **Mise en pratique satisfaisante**

L'obstacle le plus sérieux jusqu'à la conclusion de la CCT Location de services – la plus importante en Suisse, avec 300 000 personnes affiliées – a été le conflit avec les CCT de branches existantes. «Nous avons déjà repris des dispositions figurant dans notre CCT. Toutefois, le projet a presque échoué parce que certains secteurs n'ont pas voulu accepter que les salaires minimaux soient également appliqués aux

employés temporaires», explique M. Staub. Finalement, les syndicats ont été d'accord d'exclure ces branches des dispositions liées aux salaires minimaux.

Les négociations avec les partenaires sociaux ont été dures, mais elles se sont déroulées correctement. Pour M. Staub, «tout le monde a fait un effort en faveur de compromis praticables et de solutions pragmatiques – ce qui se vérifie maintenant dans la mise en pratique». Le directeur de Swisstaffing tire dès lors un bilan intermédiaire positif après les premiers mois de l'entrée en vigueur de la CCT: «Jusqu'ici, ses éléments essentiels ont fait leurs preuves». Et d'afficher surtout sa fierté concernant la banque de données électroniques «tempervice.ch», intégrée à la CCT. Elle comprend les dispositions valables pour tous les salariés temporaires dans toutes les branches, est ouverte au public et assure une grande transparence. Enfin, elle simplifie l'application de la CCT pour les entreprises.

Au-delà du soutien des membres à l'égard de l'introduction de la nouvelle CCT, Georg Staub a encore une toute autre vision pour son association à long terme: il souhaite que la flexibilité offerte aux employeurs grâce aux travailleurs temporaires soit honorée. «Nous devons constamment lutter pour que le personnel temporaire obtienne au moins les mêmes conditions de travail que le personnel fixe. Je suis convaincu qu'il pourrait même mériter une prime supplémentaire ». ■



**swissstaffing**

**Membres:** 242 entreprises

**Fondée en 1968**

**Président:** Charles Bélaz

**Directeur:** Georg Staub

#### **Contact**

swissstaffing

Stettbachstrasse 10, case postale

8600 Dübendorf

Tél: +41 (0)44 388 95 40

info@swissstaffing.ch, www.swissstaffing.ch